

Conseil Municipal
Séance publique 09/12/24

/ Délibération DEL24_12_09_1

ENVIRONNEMENT. DÉVELOPPEMENT DURABLE - Rapport pour information sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation 03/12/2024

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Madame SOUAD OUASMI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Monsieur Idir BOUMERTIT, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE, Monsieur Damien MONCHAU

Dépôt de pouvoir Madame Sophia BRIKH **donne pouvoir à** Madame Yolande PEYTAVIN, Madame Joëlle CONSTANTIN **donne pouvoir à** Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVREARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU

L'article L2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux collectivités de plus de 50000 habitants, préalablement aux débats d'orientation budgétaire, de présenter un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Le contenu de ce rapport doit englober le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ainsi qu'à contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

La Ville de Vénissieux est engagée dans une démarche de développement durable depuis 2008 qui a conduit en 2009 au lancement du 1er Agenda 21. Pour valoriser son travail et l'améliorer, la Ville s'est engagée dans le label Territoire Engagé Transition Écologique (TETE-CAE) dès 2015. Ce label évalue la Ville sur les meilleures actions possibles qu'une commune peut réaliser sur les sujets Climat-Air-Énergie. En 2024, pour sa troisième labellisation, la Ville a montré une progression régulière et solide conduisant à l'obtention de la 4ème étoile sur 5 avec un score de 69,1 %. Cela signifie que la Ville réalise 69,1 % de tout ce qu'elle peut faire de mieux sur les sujets Climat — Air — Énergie.

L'année 2024 marque la première année de mise en œuvre du plan d'Action de l'Agenda Vénissieux 2030 Humaine et Durable, Solidaire et Citoyenne. Les différentes instances de gouvernance se sont réunies à plusieurs reprises durant l'année et reste à consolider pour l'année à venir :

- Le Comité de Pilotage s'est réuni une fois en présence d'une auditrice du label TETE-CAE et de l'ADEME afin de réaliser l'audit de labellisation le 11 avril 2024.
- Le Conseil Citoyen de Développement Humain Durable (CCDHD), qui anime la participation citoyenne de ces démarches, s'est réuni, deux fois. : le 30 janvier et le 26 septembre 2024.
- Le Réseau des Référents DHD (interne à la Ville), s'est réuni 1 fois en plénière.

Ce rapport est un outil à la disposition des élus et citoyens pour suivre dans le temps les résultats des actions engagées par la ville dans le cadre de l'Agenda Vénissieux 2030. Il comprend :

- Une remise en contexte de ce rapport et de l'Agenda Vénissieux 2030.
- Une mise en perspective des indicateurs de la Ville par rapport aux limites planétaires.
- Un point d'étape de l'avancement des actions de l'Agenda Vénissieux 2030.
- Les tableaux de bord des indicateurs de l'Agenda Vénissieux 2030.

Pour la première année de mise en œuvre, des actions ne sont pas encore engagées et des et indicateurs ne sont pas encore disponibles. Comme depuis les premiers rapports, la ville organise une totale transparence des résultats mesurés et justifiés des actions et la progression des indicateurs mesurant les engagements pris. L'historique des indicateurs suivis depuis 2010 reste disponible.

À noter que la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 a modifié l'article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales en intégrant un bilan annuel de la stratégie numérique responsable qui devra être intégrée dans ce rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1-1 et D.2311-15-1 ;

Considérant l'obligation de présenter chaque année à l'assemblée délibérante le rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable,

Le Conseil municipal,
Le rapport de Monsieur MILLET, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- Prendre acte de ce présent rapport

Par délégation du Maire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Le secrétaire,

Monsieur Nicolas PORRET

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 069-216902593-20241209-DEL24_12_09_1-DE

Rapport Annuel de Développement Durable 2024



**DÉVELOPPEMENT
HUMAIN DURABLE**

Table des matières

PARTIE 1 : CONTEXTE.....	4
Pourquoi un rapport de développement durable ?.....	4
La démarche de Développement Humain Durable et l'agenda Vénissieux 2030 : Humain et Durable, Solidaire et Citoyenne.....	4
Une gouvernance à consolider.....	4
Les limites planétaires, une référence utile pour s'essayer à un premier lien entre local et global.....	5
Méthodologie du rapport.....	6
PARTIE 2 : INDICATEURS CLEFS AU PRISME DES LIMITES PLANÉTAIRES.....	7
PARTIE 3 : POINT D'ÉTAPE VÉNISSIEUX 2030.....	9
Objectif 1 : Encourager la sobriété et augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public.....	9
Objectif 2 : Développer les énergies renouvelables et de récupération sur le territoire et le patrimoine de la collectivité.....	10
Objectif 3 : Diminuer l'impact des déplacements et favoriser le développement des mobilités bas carbone et alternatives au sein de la collectivité et sur le territoire.....	11
Objectif 4 : Renforcer la résilience des infrastructures du territoire face aux risques (climatiques, industriels, routiers.....)	12
Objectif 5 : Protéger la biodiversité et massifier les espaces de verdure.....	13
Objectif 6 : Adopter une gestion responsable de la ressource en eau.....	14
Objectif 7 : Sensibiliser, former, mobiliser et faciliter le passage à l'action.....	15
Objectif 8 : Faire des établissements scolaires, périscolaires et extrascolaires un lieu favorable à l'épanouissement, la réussite et le développement des Vénissiens et Vénissiennes.....	16
Objectif 9 : Renforcer les solidarités face aux inégalités du territoire.....	17
Objectif 10 : Faire de la ville une collectivité exemplaire en matière de production et de tri des déchets.....	18
Objectif 11 : Promouvoir une agriculture et une alimentation plus durables.....	19
Objectif 12 : Faire de la commande publique et des finances des démarches exemplaires.....	20
Objectif 13 : Rendre le développement économique du territoire vénissien plus inclusif et respectueux de l'environnement.....	21
Objectif 14 : Engager la Ville dans la démarche de numérique responsable.....	21
Objectif 15 : Favoriser le bien-être des habitants.....	22
PARTIE 4 : SUIVI INDICATEURS.....	23

PARTIE 1 : CONTEXTE

Pourquoi un rapport de développement durable ?

L'article L2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats d'orientation budgétaire, de présenter un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Le contenu de ce rapport doit englober le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ainsi qu'à contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Pour répondre à cette obligation, la ville de Vénissieux publie ce rapport depuis 2010. Cette année, le rapport prend une forme un peu différente afin de rendre plus cohérente son articulation avec l'agenda Vénissieux 2030 adopté au début de l'année 2024. Ainsi, ce rapport est un outil à la disposition des élus et citoyens pour suivre dans le temps les résultats des actions engagées par la Ville dans le cadre de l'agenda Vénissieux 2030.

La démarche de Développement Humain Durable et l'agenda Vénissieux 2030 : Humain et Durable, Solidaire et Citoyenne.

La ville de Vénissieux est engagée dans une démarche de développement humain durable (DHD) depuis 2008 qui a conduit en 2009 au lancement du 1er Agenda 21. L'agenda est le document qui permet la traduction concrète de l'ambition politique de DHD. Pour valoriser son travail et l'améliorer, la Ville s'est engagée dans le label Territoire Engagé Transition Écologique (TETE-CAE) dès 2015. Ce label évalue la Ville sur les meilleures actions possibles qu'une commune peut réaliser sur les sujets Climat-Air-Énergie. En 2024, pour sa troisième labellisation, la Ville a montré une progression régulière et solide conduisant à l'obtention de la 4ème étoile sur 5 avec un score de 69,1 %. Cela signifie que la Ville réalise 69,1 % de tout ce qu'elle peut faire de mieux sur les sujets Climat — Air — Énergie. L'année 2024 marque également la première année de mise en œuvre du plan d'action de l'agenda Vénissieux 2030.



Une gouvernance à consolider.

Afin de mener à bien l'ambition de la démarche de Développement Humain Durable (DHD) inscrite dans l'agenda Vénissieux 2030, différentes instances de gouvernance se sont réunies à plusieurs reprises durant l'année :

- Le **Comité de Pilotage** s'est réuni une fois en présence d'une auditrice du label TETE-CAE et de l'ADEME afin de réaliser l'audit de labellisation le 11 avril 2024.
- Le **Conseil Citoyen de Développement Humain Durable** (CCDHD), qui anime la participation citoyenne de ces démarches, s'est réuni, deux fois. : le 30 janvier et le 26 septembre 2024. Lors du premier conseil de l'année, le nouvel agenda a été présenté pour prendre en compte leurs retours, et points de vigilance avant de proposer cet agenda en Conseil Municipal pour adoption. Le second temps de réunion s'est concentré sur la publication officielle de l'obtention de la 4ème étoile du Label aux membres du Conseil, et un temps de travail sur le plan de sensibilisation aux enjeux du DHD a été organisé.
- Le **Réseau des Référents DHD** (interne à la Ville), s'est réuni 1 fois en plénière le 27 juin aux serres municipales. Ce fut l'occasion de visiter ce site et de présenter les activités du service des espaces

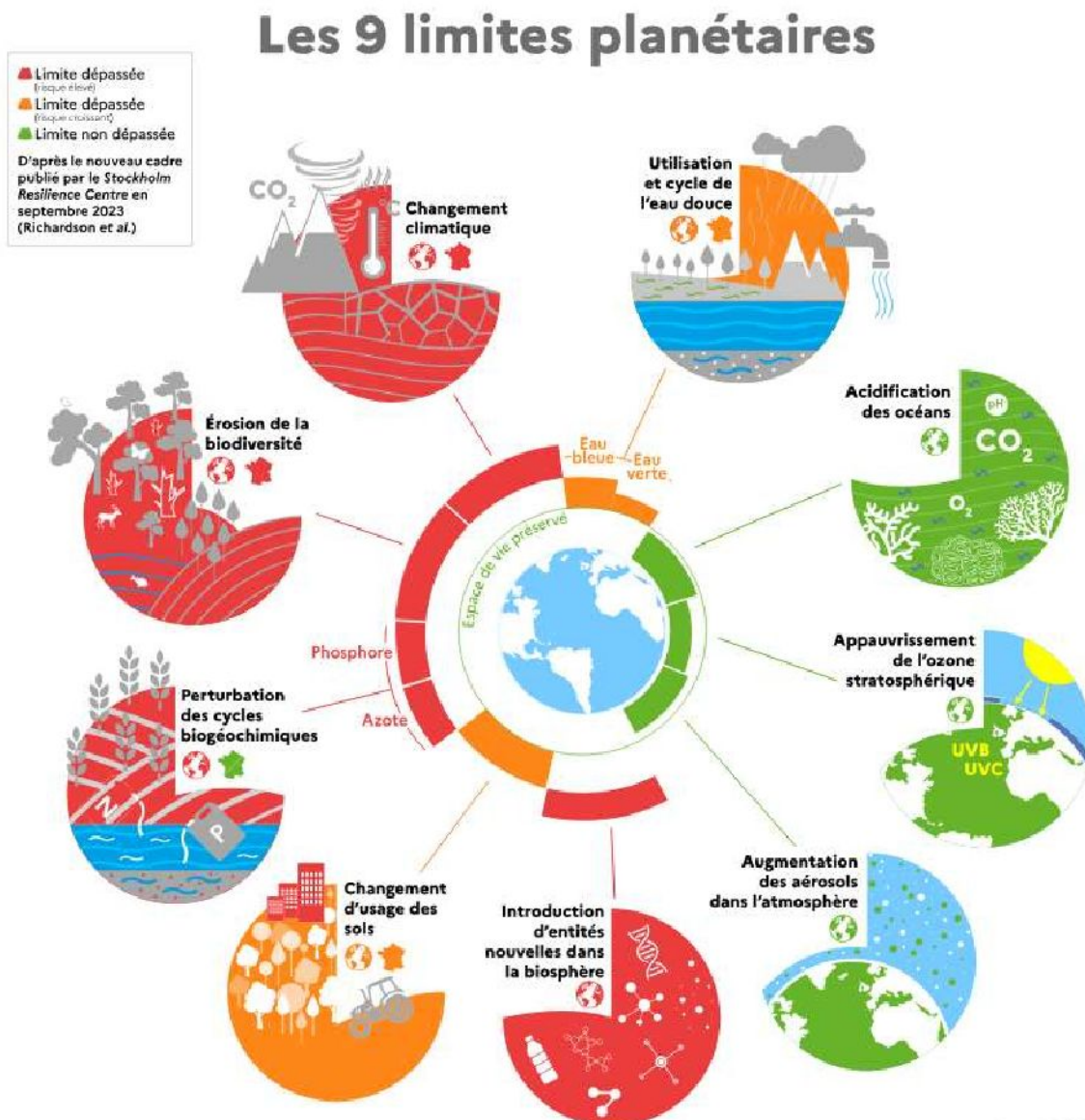
verts et leur prise en compte des enjeux environnementaux. Une réflexion est en cours pour mieux articuler ce réseau à l'agenda Vénissieux 2030.

Ces trois instances maintenant bien ancrées doivent se consolider, voire être complétées par d'autres instances, ou évoluer pour assurer un suivi du plan d'action de l'agenda plus fluide et renforcer le partage d'informations autour de la démarche DHD au sein de la Ville. Ce travail est en cours et devrait se mettre en place courant 2025.

Les limites planétaires, une référence utile pour s'essayer à un premier lien entre local et global.

Le concept de « limites planétaires » a été défini, en 2009, par une équipe internationale de chercheurs et repris par le Stockholm Resilience Centre. Il a été ensuite adopté par l'Organisation des Nations unies, l'Agence européenne de l'environnement et la Commission européenne.

Cette approche scientifique consiste à déterminer les grands équilibres naturels, à fixer des seuils à l'échelle mondiale que l'humanité ne devrait pas dépasser afin de préserver la stabilité des écosystèmes et maintenir des conditions favorables à la vie sur Terre. Le concept de limites planétaires permet une analyse globale des impacts environnementaux provoqués par les activités humaines susceptibles de provoquer un changement d'état des écosystèmes planétaires. Neuf limites planétaires ont été définies. Ces limites sont des processus naturels qui, ensemble, constituent le « système Terre ». En 2023, six limites ont été franchies, ce qui veut dire que les activités humaines ont dérégulé 6 des 9 grands équilibres naturels terrestres ayant des conséquences certaines sur l'humanité. Toutefois, il est important de garder en tête qu'il n'est pas trop tard pour agir !



Bien que les limites planétaires soient basées à l'échelle mondiale, les effets de ces changements se manifestent aussi au plan local. Échelle, ou se prennent également des décisions qui conditionnent nos modes de vie. Ainsi, ce cadre de référence permet à la Ville de classer une partie de ses indicateurs au regard de ces limites planétaires. Ce type de classement reste encore peu utilisé au sein des collectivités territoriales du fait de la complexité de décliner localement l'ensemble des indicateurs pris en compte pour ces limites mondiales. Dans ce rapport, la Ville s'essaye à une première transposition du global au local avec les indicateurs dont elle dispose. Cette représentation est largement perfectible, et le sera en tenant compte des mises à jour scientifiques et des retours d'expériences d'autres collectivités.

Méthodologie du rapport.

La volonté de ce rapport étant d'assurer un bilan annuel de l'agenda Vénissieux 2030, implique l'établissement d'une rigueur méthodologique pour permettre un suivi fiable dans le temps. Cette vigilance particulière est tirée directement de l'évaluation du précédent Agenda 21 qui avait souligné ce point de progression. Ainsi, ce rapport s'appuie sur les différents outils de suivis de l'agenda Vénissieux 2030. Pour cette première année de mise en œuvre, des actions ne sont pas encore engagées et des indicateurs ne sont pas encore disponibles. Comme depuis les premiers rapports, la ville organise une totale transparence des résultats mesurés et justifiés des actions et la progression des indicateurs mesurant les engagements pris. L'historique des indicateurs suivi depuis 2010 et le détail de l'avancement des actions restent disponibles.

x **Le suivi des actions**

Le suivi des actions se fait au fil de l'année en lien étroit avec les directions concernées. Par souci de synthèse et de lisibilité, toutes les actions ne sont pas reprises chaque année dans ce rapport. Les actions mises en avant sont celles ayant connu une avancée importante durant l'année, ou qui ont été mises en œuvre durant l'année. C'est également l'occasion de mettre en lumière des actions « moins visibles » et de mettre l'accent chaque année sur des actions différentes.

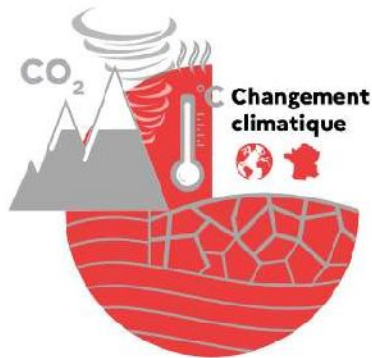
x **Le suivi des indicateurs**

Le suivi des actions a donné lieu à divers indicateurs qui ont été complétés par des indicateurs plus globaux cherchant à rendre compte d'une dynamique sur le territoire. Les indicateurs issus des actions sont de deux natures :

- **Les indicateurs associés à l'atteinte d'un engagement.** L'avancement dans l'atteinte de ces engagements est repris pour chaque objectif dans la partie 3 « Point d'étape Vénissieux 2030 » à travers un indice de situation. Cet indice est déterminé en fonction des indicateurs associés, présentés plus en détail dans la partie 4 « Suivi des indicateurs ». L'indice de situation met en perspective la progression chiffrée de l'indicateur dans l'atteinte de l'engagement et des éléments plus qualitatifs issus du dialogue avec les directions.
- **Les indicateurs non associés à l'atteinte d'un engagement, mais dont une certaine dynamique est attendue.** Pour chacun de ces indicateurs est définie une progression attendue qui sert de base pour établir un indice de tendance.

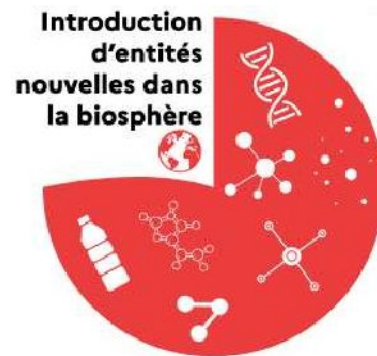
Enfin, ces indicateurs ont été complétés par des indicateurs visant à rendre compte de dynamique plus globale sur le territoire : ce sont les indicateurs présentés au prisme des limites planétaires. Le choix de ces indicateurs s'est fait en s'inspirant de la déclinaison nationale faite par le Commissariat général au développement durable et des travaux conduits par la ville de Grenoble. Ensuite s'est fait un arbitrage pour ajuster ces indicateurs à ce que la ville de Vénissieux dispose.

PARTIE 2 : INDICATEURS CLEFS AU PRISME DES LIMITES PLANÉTAIRES



Changement climatique : Quand les gaz à effet de serre sont relâchés dans l'air, ils vont dans l'atmosphère et accentuent l'effet de serre naturel de la Terre, provoquant un réchauffement climatique et l'intensification des événements climatiques extrêmes.

- ⇒ **189 440** teqCO₂ émise sur le territoire en 2021
- ⇒ **75 %** de la consommation énergétique du territoire était carbonée
- ⇒ **+40** journées estivales depuis 2010 (> à 25°)



Pollution chimique : Les activités humaines ont nécessité la production de nouvelles substances de synthèse qui, une fois rejetées dans l'environnement, ont des effets néfastes.

- ⇒ **18** sites pollués ou potentiellement pollués sur Vénissieux
- ⇒ **1** site classé SEVESO (seuil bas) sur Vénissieux



Cycles de l'azote et du phosphore : l'azote et le phosphore sont des éléments chimiques naturellement présents sur Terre. Ils sont essentiels aux végétaux et aux autres êtres vivants qui les restituent aux milieux (décomposition, excréments). Les activités humaines perturbent ce cycle.

- ⇒ **4,7** doses de pesticide utilisées à leur dosage maximal en moyenne sont utilisées sur les surfaces agricoles de la Métropole de Lyon
- ⇒ **168 hectares** d'espaces verts gérés par la Ville : 0 pesticide et pratiques vertueuses.



Érosion de la biodiversité : Toutes les formes de vie sur Terre sont impactées par les activités humaines (surexploitation, destruction des habitats...).

- ⇒ **27** espèces d'oiseaux observés sur le Parc Dupic
 - ⇒ **60 %** sont des espèces protégées
- ⇒ **60** espèces d'oiseaux observés sur les Grandes Terres

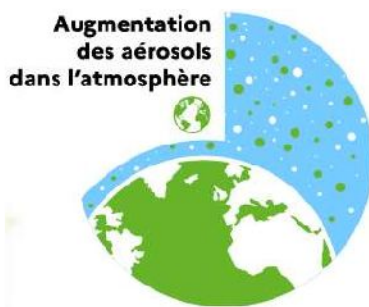


Usage des sols : le principal changement d'utilisation des sols est lié à la déforestation au profit de l'intensification et de l'extension des surfaces agricoles. Cela a de lourdes conséquences sur l'environnement : perte de biodiversité, érosion des sols...

Ressource en eau douce : L'eau douce ne représente que 2,5 % de l'eau sur Terre. La perturbation du cycle de l'eau à cause des activités humaines menace sa disponibilité et sa qualité.

- ➔ **271 m²/habitant** ont été artificialisés en 2018 sur la Métropole de Lyon
- ➔ **5 594,16 kilotonnes** de carbone stocké dans les sols, couvertures végétales et produits bois sur la Métropole de Lyon en 2018

- ➔ **- 21 %** de consommation d'eau dans les bâtiments communaux en 2023 par rapport à 2010
- ➔ **352 000 m³** d'eau prélevés (hors usage énergétique) sur Vénissieux en 2021



Pollution de l'air : Certains phénomènes naturels et activités humaines émettent des gaz et des particules dans l'atmosphère. Cette pollution a des effets importants sur la santé humaine et sur l'environnement.

Érosion de la couche d'ozone : La couche d'ozone protège la Terre naturellement des rayons ultraviolets du soleil. Les activités humaines nuisent à sa bonne constitution. Une « mauvaise » couche d'ozone affecte les systèmes immunitaires du vivant, la photosynthèse et participe au dérèglement climatique.

- ➔ **14 jours** dépassant le seuil de vigilance pollution de l'air du bassin Nord-Isère en 2023

- ➔ Pas de donnée pertinente à l'échelle de la Ville.



Acidification des océans : les océans sont les principaux puits de carbone sur Terre. Ils absorbent environ 1/3 du CO2 que nous émettons dans l'atmosphère. Quand le CO2 se dissout dans l'eau, il entraîne l'acidification des océans. Cela impacte la formation des coquilles de certains planctons à la base de la chaîne alimentaire marine.

- ➔ Pas de donnée pertinente à l'échelle de la Ville.

PARTIE 3 : POINT D'ÉTAPE VÉNISSIEUX 2030

Finalité 1 : Une ville décarbonée, qui allie préservation du climat et de l'atmosphère, qualité de vie et économies d'énergie.

Objectif 1 : Encourager la sobriété et augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public.

x Engagements de la Ville

Engagements	Situation
Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire de 6 % en 2025 (par rapport à 2021) et de 22 % d'ici 2050. [Issus de la SNBC]	Trajectoire à surveiller/renforcer
Réduire de 40 % les consommations énergétiques finales entre 2010 et 2030 sur le patrimoine bâti et de 60 % à horizon 2050	Trajectoire à conforter
Réduire de 50 % d'émissions de GES de la Ville entre 2010 et 2030, avec un objectif intermédiaire de -39 % en 2024. [Issus de la SNBC]	Trajectoire à conforter
Passer 100 % des luminaires en LED d'ici 2027.	Trajectoire à conforter
Réduire la consommation d'électricité pour l'éclairage public pour atteindre 50 kWh/hab.an d'ici 2030.	Trajectoire à maintenir

x Vénissieux en action

Action 1

Poursuivre l'amélioration de la connaissance du patrimoine bâti et la mise en œuvre des actions permettant la baisse des consommations énergétiques des bâtiments

Le gymnase Micheline Ostermeyer et les groupes scolaires Saint-Exupéry et Georges-Lévy ont été réhabilités énergétiquement d'un point de vue technique durant l'été 2024. L'éclairage du gymnase a été changé au profit d'équipement LEDs, ce qui devrait permettre de réduire la consommation d'éclairage de 40 %. Les groupes scolaires ont bénéficié d'un remplacement de la production et de la distribution de la chaleur. Les groupes scolaires Louis PASTEUR et Moulin à Vent ont quant à eux bénéficié d'un raccordement au réseau de chaleur et d'une réhabilitation totale des chaufferies. Pour l'ensemble de ses travaux, des dispositifs de suivis ont été installés pour faciliter le pilotage à distance et améliorer la réactivité en cas de dysfonctionnement.

Chiffres clefs

- 31 % des luminaires LEDs sont passés en LEDs en 2023 (contre 21 % en 2022).
- La part des investissements en lien avec les économies d'énergies de la PPI est passée de 7,90 % en 2022 à 16,39 % en 2023.
- 402 logements locatifs sociaux ont été rénovés aux normes « bâtiment basse consommation » en 2023.

Objectif 2 : Développer les énergies renouvelables et de récupération sur le territoire et le patrimoine de la collectivité.

x Engagements de la Ville

Engagements	Situation
Atteindre 3,5 % d'électricité renouvelable produite par les installations de la Ville	Trajectoire à conforter
Atteindre 80 % de la production d'EnR&R des réseaux de chaleur en 2035, et atteindre 38 % de couverture des besoins de chaleur et de rafraîchissement de la Ville par les EnR en 2028	Trajectoire à maintenir
	Engagement atteint

x Vénissieux en action

Action 4

Augmenter la part d'électricité renouvelable produite et autoconsommée sur le foncier de la Ville (toitures de bâtiments pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques, ombrières sur les parkings...)

Des études de faisabilité sur la solarisation des parkings municipaux ont été réalisées en 2024. Ces premiers résultats sont intéressants : la pose d'ombrières photovoltaïques permettrait, en plein potentiel, de couvrir 1/7ème des consommations d'électricité de la Ville. D'autres études de faisabilité d'installation photovoltaïque sur les bâtiments municipaux sont prévues pour 2025. Une installation solaire sera installée sur l'école de musique en 2025 et il est projeté de réaliser une première solarisation de parking à partir de 2026.

Chiffres clefs

- ➡ En 2021, 3,92 % de l'énergie consommée sur le territoire étaient issus des énergies renouvelables.
- ➡ En 2023, la Ville a produit sur son patrimoine 60,87 Mwh d'électricité renouvelable, soit près de 20 MWh de plus qu'en 2022. Bien que cela ait permis d'augmenter la part d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité de la Ville, cette dernière s'établit à 0,85 % en 2023.
- ➡ En 2023, 44,90 % de l'énergie consommée pour le chauffage des bâtiments de la Ville étaient issus des énergies renouvelables.

Objectif 3 : Diminuer l'impact des déplacements et favoriser le développement des mobilités bas carbone et alternatives au sein de la collectivité et sur le territoire.

x Engagements de la Ville

Engagements	Situation
Atteindre 15 % du linéaire en voirie apaisée d'ici 2030	Trajectoire à surveiller/renforcer
Atteindre 60 km de pistes cyclables sur le territoire vénissien d'ici 2030	Trajectoire à conforter

x Vénissieux en action

<p>Action 7</p> <p>Encourager la sobriété dans les déplacements des agents de la Ville</p>	<p>Le déploiement du télétravail s'est accentué avec l'organisation et le lancement de la seconde phase de déploiement. Cette phase va permettre un élargissement significatif du nombre de postes qui pourront télétravailler.</p> <p>Le principal impact du télétravail sur les sujets environnementaux est la réduction des déplacements domicile-travail encore majoritairement effectués en voiture thermique. Ces déplacements sont source de pollution et d'émission de gaz à effet de serre. Ainsi pour mesurer ces impacts, un travail est en cours pour calculer les émissions de gaz à effet de serre évité grâce au télétravail.</p>
<p>Action 8</p> <p>Réduire les déplacements en voiture polluante au profit des mobilités alternatives en interne et sur le territoire</p>	<p>La Ville a poursuivi le suivi et l'accompagnement de développement de nouvelle infrastructure en faveur de la mobilité douce sur le territoire notamment avec la création de la nouvelle ligne de tram T10, et les Voies Lyonnaises. Un agent municipal est dédié à temps plein pour fluidifier et limiter les nuisances du chantier du T10. Ces travaux sont l'occasion d'effectuer d'importants travaux d'amélioration des infrastructures de réseau (eau potable, gaz, télécommunication...) et d'aménagements urbains (aménagement cyclable, végétalisation, mobilier urbain...).</p>

Chiffres clefs

- En 2023, 32,4 % des véhicules de la Ville sont « propres », c'est-à-dire qu'ils sont soit électriques, soit au gaz (pour les poids lourds).
- En 2023, les vélos à assistance électrique de la Ville ont été moins utilisés que l'année précédente totalisant 5 000 km parcourus au total, soit 1 000 km de moins par rapport à 2022. C'est un point à travailler pour les années à venir.
- En 2023, 80 % des nouveaux logements sont situés à moins de 10 min de marche d'un arrêt d'une ligne forte de transport en commun (tram, métro, ligne C bus...).

Finalité 2 : Une ville résiliente, qui preserve un environnement urbain de qualité et permet de vivre en harmonie avec la biodiversité, protège les milieux et les ressources.

Objectif 4 : Renforcer la résilience des infrastructures du territoire face aux risques (climatiques, industriels, routiers...).

x **Engagements de la Ville**

Engagements	Situation
Renforcer 1 îlot de fraîcheur par quartier d'ici 2026	Trajectoire à maintenir
Désimperméabiliser et végétaliser 2 cours d'école par an	Trajectoire à maintenir
Déminéraliser 1 parking/stationnement par an	Absence de recul suffisant

x **Vénissieux en action**

Action 9

Adapter le territoire aux effets du changement climatique

En 2024, la première aire de jeu aquatique en libre accès et gratuite de la Métropole lyonnaise a été inaugurée dans le quartier Max Barel. Cet aménagement a été conçu par les services de la Ville. Bien que ce type d'aire de jeu soit par essence consommatrice en eau, toutes les mesures ont été prises pour limiter le gaspillage et les volumes utilisés. Un poste de fontainier est en cours de recrutement pour assurer une maintenance optimale de l'installation. D'autre part, l'accès à de l'eau de loisirs constitue un véritable enjeu de santé lors des périodes de forte chaleur, et peut être un marqueur social fort. C'est pourquoi cette installation, bien que, consommatrice en eau, reste pertinente sur le territoire vénissien.

Chiffres clefs

- En 2023, 39 installations de rafraîchissement (brasseurs d'air et brumisateurs) ont été installées.
- En 2024, deux nouvelles cours d'école ont été désimperméabilisées et végétalisées : groupes scolaires Pasteur et Henri Wallon.
- En 2022, 65 victimes ont été recensées (toutes gravités confondues), et 4 accidents ont impliqué un cycliste. C'est respectivement 1,6 fois moins et 2,75 fois moins qu'en 2021.

Objectif 5 : Protéger la biodiversité et massifier les espaces de verdure.

x Engagements de la Ville

Engagements	Situation
Mise en place d'une trame noire	Absence de recul suffisant
Atteindre 100 % des marchés publics en cours et futurs de la Ville en lien avec la condition animale, intégreront une clause sur le bien-être animal, dès 2024	Engagement atteint

x Vénissieux en action

Action 12

Faire de la protection de la biodiversité une démarche transversale et collaborative

Un travail d'analyse des permis de construire a été conduit en 2024, pour étudier la prise en compte de la biodiversité dans ces documents à travers le coefficient de pleine terre. Ce coefficient permet de définir la proportion libre en terre naturelle sur une parcelle. La terre libre doit être perméable, et sans passage de réseaux à moins de 3 m de profondeur. Cela a conduit à la création d'un nouvel indicateur qui a montré que 55 % des permis de construire autorisés (et supérieurs à 1 000 m² de surface de plancher) dépassent le coefficient de pleine terre minimum défini dans le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat. Toutefois, un pourcentage supérieur au minimum exigé par le PLU-H n'est pas forcément gage d'une composition paysagère de qualité et d'espaces de pleine terre contribuant à renforcer des continuités écologiques. L'analyse qualitative met en avant une nette différence entre les projets de logements et ceux dédiés à de l'activité économique. Ces derniers sont souvent moins travaillés en termes de composition paysagère et les espaces de pleine terre s'insèrent moins souvent dans une trame plus large que la parcelle sur laquelle s'implante le projet. Ce travail sera poursuivi sur les prochaines années.

Chiffres clefs

- ➡ En 2023, la surface d'espaces verts gérée par les services de la Ville était de 168 hectares. Cette surface est stable depuis quelques années depuis 2010. Dans une logique de végétalisation croissante et de réservation des espaces verts des villes, il est positif que ce chiffre stagne ou augmente.
- ➡ En 2023, 179 parcelles ou jardins pédagogiques/familiaux/partagé/d'insertion ont été recensés.
- ➡ En 2023, 100 % des marchés de fournitures en denrées alimentaires de la cuisine centrale ont inclus au moins 1 critère sur le bien-être animal.

Objectif 6 : Adopter une gestion responsable de la ressource en eau.

x Engagements de la Ville

Engagements	Situation
Réduire de 25 % les consommations d'eau dans les bâtiments communaux d'ici 2030	Trajectoire à maintenir
Réduire de 25 % les consommations d'eau potable facturées dans les espaces verts (hors eau de pluie/forage)	Absence de recul suffisant

x Vénissieux en action

Action 14

Diminuer les consommations d'eau dans les bâtiments communaux et les espaces verts

Le service des Espaces Verts, privilégie des végétaux résistants à la chaleur qui sont vivaces ou endémiques. Des systèmes de goutte-à-goutte ont été posés largement pour améliorer l'efficacité de l'arrosage lorsqu'il est nécessaire. De plus, afin de mieux comptabiliser les consommations totales d'eau utilisée pour l'entretien des espaces verts de la Ville, les cuves de récupération d'eau de pluie et les forages ont été équipés de compteurs. Jusque là, seule l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable était comptabilisée.

Sur le patrimoine bâti, une amélioration du système d'alerte des fuites a été faite pour augmenter la réactivité des services. Une phase de test d'un système de « disjoncteur eau » avec l'entreprise Hydrelis est en cours pour permettre de couper l'alimentation de l'eau générale en cas de fuite. Ce système est dit « intelligent » et téléopéré.

Chiffres clefs

- ➡ En 2023, la consommation d'eau du patrimoine bâti à diminuer de 21,10 % par rapport à 2010.
- ➡ En 2023, la consommation d'eau potable facturée utilisée pour l'arrosage des espaces verts à progresser de près de 4000 m³ d'eau suite à un printemps et un été particulièrement sec.
- ➡ En 2023, la Ville totalise 3 cuves de récupération d'eau de pluie pour une capacité totale de 300 m³.

Finalité 3 : Une ville saine et épanouissante pour les Vénissiens et Vénissianes, par l'éducation, la formation, la culture et le sport.

Objectif 7 : Sensibiliser, former, mobiliser et faciliter le passage à l'action.

x Engagements de la Ville

Engagements	Situation
Sensibiliser 100 % des agents et élus aux enjeux « air-énergie-climat »	Trajectoire à surveiller/renforcer

x Vénissieux en action

Action 17

Sensibiliser, mobiliser et favoriser l'engagement des habitants du territoire

À l'automne 2024, un Plan de sensibilisation a été élaboré. Il commencera à être mis en œuvre à partir de 2025, bien que quelques animations ont pu être réalisées en 2024 telles qu'un ciné-débat sur l'agriculture face aux changements climatiques, un stand a été tenu sur les énergies renouvelables lors de la Fête des Grandes Terres, et une action de porte à porte pour sensibiliser sur les dispositifs d'aide au changement des installations de chauffage des particuliers. L'objectif de ce plan de sensibilisation est de réaliser 4 animations au fil de l'année. Ces animations viseraient des publics plus spécifiques sous différents formats pour essayer de susciter le maximum d'intérêt.

Chiffres clefs

- En 2023, 8 actions de sensibilisation à destination du grand public ont eu lieu. C'est moitié moins que ce qui était fait les années précédentes. Cela s'explique par le fait que l'année 2023 fut l'année de renouvellement de l'agenda Vénissieux 2030, contraignant le temps disponible pour faire de l'animation. Cela impactera également les animations sur 2024, avant un retour à un volume important en 2025.
- En 2023, 6 écoprojets ont été soutenus par la Ville. Un travail est en cours sur 2024-2025 pour redynamiser ce dispositif.
- En 2023, 2 768 personnes ont passé au moins une journée sur l'un des sites de l'APASEV, dont 80 % étaient des jeunes de 6 à 15 ans. L'ensemble de ses personnes ont été sensibilisées à au moins une problématique environnementale.
- En 2023, c'est 3 500 enfants qui ont passé au moins une journée sur le site d'Eyzin Pinet. Tous ont également été sensibilisés à au moins une problématique environnementale.

Objectif 8 : Faire des établissements scolaires, periscolaires et extrascolaires un lieu favorable à l'épanouissement, la réussite et le développement des Vénissians et Vénissianes.

x Engagements de la Ville

Engagements	Situation
Faire participer 100 % des enfants (0-11 ans) à une action de développement durable sur le territoire vénissian	Trajectoire à surveiller/renforcer

x Vénissieux en action

Action 18

Faire des enfants et des jeunes des acteurs de la transition écologique et énergétique en prenant appui sur le Projet Éducatif et Solidaire

Des projets ont eu lieu au sein de l'EPI Léo Lagrange comme le développement d'un potager dans le cadre du projet « Saveurs durables : savoir, goûter, agir ». Cette animation a permis d'aborder des sujets tels que l'alimentation saine et de qualité, les gestes durables (tri, anti-gaspillage) et plus largement le développement durable.

Un second projet a été conduit « Bivouac, préservons notre nature » visant à faire du lien entre les activités sportives et la protection de l'environnement. Une action de nettoyage d'un espace naturel a été organisée avec les jeunes.

Chiffres clefs

- ➡ En 2023, 84 classes environnements ont été organisées par l'APASEV, toutes étant articulées autour des enjeux de développement humain durable.
- ➡ En 2023, 41 journées ont eu lieu sur le site d'Eyzin Pinet et 14 mini-camps. Les classes environnements débiteront en 2024.
- ➡ En 2023, 2 projets ont été accompagnés dans les écoles par la Ville, à savoir l'installation de deux composteurs. Ces projets devraient progresser davantage dans les années à venir.
- ➡ En 2023, 30 jeunes ont participé à un chantier jeune sur une thématique du développement durable.

Objectif 9 : Renforcer les solidarités face aux inégalités du territoire.

x Vénissieux en action

Action 21

Mettre en œuvre la Convention Locale d'Application du Contrat de ville pour 2024-2030 sur les quartiers prioritaires de Vénissieux

Le nouveau contrat de Ville Métropolitain « Engagements Quartiers 2030 » qui renouvelle les engagements des partenaires de la politique de la Ville en faveur des quartiers les plus fragiles de la Métropole de Lyon pour la période 2024-2030 a été adoptée en Conseil métropolitain du 11 mars 2024 et en Conseil municipal du 8 avril 2024. À cette occasion 3 nouveaux quartiers prioritaires ont été définis sur la Ville, complétés par 1 quartier populaire métropolitain. Ce cadre métropolitain est le socle d'engagements partenariaux permettant à chaque commune de déterminer sa convention locale d'application (CLA). La convention locale d'application de Vénissieux se structure autour de 3 défis :

- Conjuguer écologie et justice sociale, en affirmant les droits de tous au logement, à l'énergie, aux mobilités, à la nature et à une alimentation saine,
- rendre possible l'émancipation des jeunes et de tous les habitants, en luttant contre le non-recours, en développant les cultures et le sport au service de l'épanouissement,
- permettre aux habitants de retrouver leur capacité d'action pour qu'ils se sentent mieux dans leur quartier, en retissant des liens de confiance avec les institutions.

Cette convention fait des moyens de la politique de la Ville un outil supplémentaire pour lutter contre les inégalités qui se creusent, pour reconstruire le lien avec les citoyens et faire reculer les sentiments d'exclusion et de ségrégation en affirmant les droits de tous et les solidarités pour tous. Cette convention locale veut construire de nouvelles réponses aux crises sociales et démocratiques à l'échelle des défis auxquels est confrontée une partie croissante de la population.

Chiffres clefs

- ➡ En 2023, 10 évènements de sensibilisation sur les questions d'inclusivité auprès des associations du territoire ont été conduits. C'est le double par rapport à 2021.
- ➡ En 2023, 16 structures sportives accueillent des personnes en situation de handicap. Ce nombre est relativement stable.
- ➡ En 2023, environ 41 000 personnes ont fréquenté les équipements culturels.
- ➡ En 2023, 34 623 enfants ont été touchés dans le cadre de l'EAC lors de 359 actions.
- ➡ En 2023, 1 500 personnes ont participé au festival Essenti'Elle.

Finalité 4 : Une ville dynamique et solidaire, qui promeut le développement suivant des modes de production et de consommation responsables et renforce la cohésion sociale et le bien-être.

Objectif 10 : Faire de la ville une collectivité exemplaire en matière de production et de tri des déchets.

x Engagements de la Ville

Engagements	Situation
Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire dans la restauration collective entre 2015 et 2025 et être en dessous de la moyenne nationale (120 g de biodéchets produits par assiette)	Absence de recul suffisant
Supprimer la vaisselle jetable dans les bâtiments communaux d'ici 2030 et réductions de 1,5 % des déchets produits par la Ville/an d'ici 2030	Trajectoire à conforter
Engager 100 % des marchés vénissiens dans la démarche « Marchés propres »	Absence de recul suffisant

x Vénissieux en action

Action 22

Faire de la Ville une collectivité exemplaire en matière de production et de tri des déchets

La Cuisine centrale a entamé un travail pour passer de l'usage de contenant en plastique à des contenants réutilisables. Plusieurs phases de tests ont été réalisées entre 2022 et 2024, le déploiement devrait s'effectuer en début d'année 2026. Cela constitue un vrai défi d'organisation et de logistique, mais qui sera grandement bénéfique en matière de santé et d'environnement. Pour la santé, car cela entre dans le cadre de la lutte contre les perturbateurs endocriniens, et pour l'environnement, car cela impliquera une réduction des déchets. Ce travail est en lien avec les obligations de la loi AGEC de 2020.

Depuis janvier 2024, les biodéchets sont collectés sur l'ensemble des sites de la Ville, également en lien avec la loi AGEC de 2020. La prestation est assurée à ce jour par une entreprise locale, qui réalise notamment les collectes des crèches à vélo, ce qui permet de contribuer à réduire les émissions de CO2 liées au transport. Les autres collectes ne sont pas possibles à vélo, car les volumes sont trop importants.

Chiffres clefs

- ➔ Les premières estimations de quantité de gaspillage alimentaire par assiette en moyenne sur les différents sites de restauration sont comprises entre 140 g et 160 g, en 2023.
- ➔ En 2023, la Ville a produit ou collecté 354 tonnes de déchets verts ce qui est le tonnage le plus bas depuis 2013.

Objectif 11 : Promouvoir une agriculture et une alimentation plus durables.

x Engagements de la Ville

Engagements	Situation
Sensibiliser 100 % des agents de la restauration collective aux enjeux environnementaux du secteur alimentaire	Trajectoire à maintenir
Tendre à 50 % de produits de qualité et durables dans les menus produits par la cuisine centrale (42 % en 2022) (en valeur HT sur le coût total des repas par an)	Trajectoire à maintenir

x Vénissieux en action

<p>Action 24</p> <p>Soutenir la transition environnementale de la pratique agricole</p>	<p>Le projet Plateau Fertile s'est lancé en 2024, mais, il a rencontré de nombreuses difficultés. Sur les volets d'activités prévus, un seul a pu démarrer : le Plateau Ressource. Le volet de pépinière agricole est retardé suite à des difficultés administratives d'exploitation du terrain. Le volet d'agriculture urbaine n'a pas encore trouvé de porteurs de projet en raison de la difficulté à construire un modèle économique pérenne. Un travail est en cours pour revoir ce volet.</p>
<p>Action 25</p> <p>Intensifier la démarche de consommation responsable instaurée dans la restauration collective</p>	<p>Conformément aux obligations de la loi EGALIM de 2018, la Cuisine centrale a réorienté ses achats vers des produits de qualités et/ou locaux, dont des produits BIO. Les achats BIO représentaient en 2023, 27,38 % du total des achats de produits de la Cuisine centrale, le seuil réglementaire étant à minimum 20 % d'achat de produit BIO. En revanche, la Cuisine centrale rencontre des difficultés sur l'approvisionnement en produits durables et locaux fixés à 50 %, la Ville est à 42 %. Cela est principalement dû à des difficultés d'approvisionnement. Malgré le recours à un groupement d'achat régional, bien souvent la demande est supérieure à la capacité de production des fournisseurs. Dans ce cas, les fournisseurs livrent quand même, mais avec des produits qui ne remplissent pas forcément les critères de qualités ou de proximité. Même si les objectifs ne sont pas atteints en produits de qualité et/ou locaux, la Ville contribue à consolider la demande de ce type de produits et aide ainsi l'agriculture locale à se développer.</p>

Chiffres clefs

- ➡ En 2023, l'ensemble des agents de la restauration collective a été sensibilisé à l'usage des contenants réutilisables et des enjeux environnementaux associés.
- ➡ En 2023, la part des achats bio dans les menus de la restauration collective est stable à 27,38 %.

Objectif 12 : Faire de la commande publique et des finances des démarches exemplaires.

x Engagements de la Ville

Engagements	Situation
Réaliser une évaluation climatique du budget	Absence de recul suffisant
Adopter une politique d'achats qui systématise des achats publics socialement et écologiquement responsables d'ici 2025	Absence de recul suffisant
Adopter une charte des évènements responsables au regard de critères environnementaux et sociaux.	Absence de recul suffisant
Inclure des critères environnementaux et sociaux dans 100 % des marchés publics passés par la Ville	Trajectoire à conforter

x Vénissieux en action

Action 28

Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans les achats de la Ville

Le travail autour de l'amélioration des pratiques de la Ville sur ses évènements a été entamé, bien que pas encore sous la forme d'une charte. Plusieurs temps de travail ont été réalisés avec la Direction des Affaires Culturelles concernant la mise en place du tri sur le festival Fêtes Escales. Une agente du service environnement a réalisé une formation aux chantiers jeunes mobilisés sur le festival sur les consignes du tri pour qu'ils puissent à leur tour sensibiliser le public.

La Direction du Protocole et des Moyens Généraux s'est également saisie du sujet, et plusieurs pistes d'action ont été soulevées et certaines testées comme la suppression des bouteilles d'eau en plastique, augmenter la part du végétal dans les buffets, ou le remplacement des sodas par des sirops.

Chiffres clefs

- ➡ En 2023, 2 achats issus de filières reconditionnées ont été réalisés : un copieur et une voiture.
- ➡ En 2023, 76 marchés publics comportaient une clause environnementale et 13 une clause d'insertion. Cela représente une bonne progression.

Objectif 13 : Rendre le développement économique du territoire vénissien plus inclusif et respectueux de l'environnement.

x Vénissieux en action

Cet objectif a vocation à être déployé dans un second temps à partir de 2025-2026, ce qui explique qu'aucune action n'a été mise en œuvre en 2024. Toutefois, cela ne veut pas dire que la Ville ne prend pas en compte les acteurs économiques comme le montrent les chiffres clefs.

Chiffres clefs

- ➡ En 2023, Vénissieux comptait 575 entreprises de l'économie sociale et solidaire. La Ville en a subventionné 12 dont l'association VRAC qui vise à promouvoir des groupements d'achats de produit d'épicerie de qualité à moindre coût.
- ➡ En 2023, 32 % d'emplois vénissiens sont effectivement occupés par des personnes résidentes à Vénissieux. Ce pourcentage est relativement stable depuis 2010.

Objectif 14 : Engager la Ville dans la démarche de numérique responsable.

x Vénissieux en action

<p>Action 31</p> <p>Mettre en œuvre la stratégie numérique responsable</p>	<p>La définition d'une stratégie numérique responsable au sein de la ville de Vénissieux vise à rendre nos usages numériques moins impactant pour l'environnement et plus inclusifs socialement.</p> <p>À fin 2024, de nombreuses actions ont été entreprises par le réseau de lecture publique, le service jeunesse ainsi que les conseillers numériques dans le cadre de l'accessibilité numérique pour les usagers les plus éloignés de la technologie. De la même façon, nous commençons à intégrer progressivement une politique d'achat de matériel reconditionné pour les terminaux utilisés par les agents. Aussi, nous avons lancé dès l'été 2024 un chantier sur la gestion de nos données avec l'objectif de les valoriser et dans une démarche d'ouverture. Enfin, une réflexion est en cours concernant la définition dès 2025 d'une politique vertueuse de dotation matérielle et logicielle à destination des agents.</p> <p>Malgré quelques défis inhérents à ce type de projet, la définition de la stratégie numérique responsable avance conformément aux objectifs.</p>
---	---

Chiffres clefs

- ➡ En 2023, 17 % des unités centrales sont réutilisées. Le matériel de réseau, les serveurs et les écrans sont neufs.

Objectif 15 : Favoriser le bien-être des habitants.

x **Vénissieux en action**

Chiffres clefs

- ➔ En 2023, 186 personnes ont été touchées lors d'action visant à favoriser l'accès aux droits et aux soins.
- ➔ En 2023, 80 élus et professionnels ont été sensibilisés à la thématique santé-environnement.
- ➔ En 2023, près de 4 300 personnes ont été touchées par le dispositif « Atelier Santé Ville ». Ce qui représente plus du double par rapport à 2022.

PARTIE 4 : SUIVI INDICATEURS

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 069-216902593-20241209-DEL24_12_09_1-DE

Synthèse des engagements de la Ville

Description de l'engagement		Intitulé indicateurs	Date	Valeur	Situation de l'engagement
Finalité 1	Réduction de 6 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2024 par rapport à 2021, et de 22 % d'ici 2050 [Issus de la SNBC]	Émissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO2)	2021	189 440	Trajectoire à surveiller / renforcer
		Émissions de gaz à effet de serre annuelles du territoire par habitant (teq CO2/hab)	2021	2,85	
	Réduction de 50% d'émissions de GES "Patrimoine et Compétences" entre 2010 et 2030 avec un objectif intermédiaire de -39% à horizon 2024 [Issus de la SNBC]	Émissions de GES Patrimoine et services (Bilan Carbone® en teq CO2)	2021	8 601	Trajectoire à conforter
		Émissions de GES Patrimoine et services en teq CO2 par habitant	2021	129,000	
	Réduction de 40% les consommations énergétiques finales entre 2010 et 2030 sur la patrimoine bâti et de 60% à horizon 2050 [Issus du décret tertiaire]	Consommations d'énergies pour le chauffage du patrimoine (pourcentage de baisse par rapport à 2010)	2023	-21,00 %	Trajectoire à conforter
		Consommation d'électricité du patrimoine (pourcentage de baisse par rapport à 2010)	2023	-18,30 %	
	Passer 100% des luminaires en LED d'ici 2027	Part de luminaires Leds dans le parc de luminaires pour l'éclairage public (en %)	2023	31,00 %	Trajectoire à conforter
	Atteindre 50 kWh/hab.an de consommation électrique par habitant pour l'éclairage public d'ici 2030	Consommations d'électricité de l'éclairage public par habitant	2023	54	Trajectoire à maintenir
	Atteindre 3,5% d'électricité renouvelable produite par les installations de la Ville	Taux de production d'électricité renouvelable sur le patrimoine de la collectivité (%)	2023	0,85 %	Trajectoire à conforter
	Atteindre 80% de la production d'EnR&R des réseaux de chaleur en 2035, et atteindre 38% de couverture des besoins de chaleur et de rafraîchissement de la Ville par les EnR en 2028	Part des énergies renouvelables dans la production d'énergie du réseau de chaleur urbain (en pourcentage)	2023	55,40 %	Trajectoire à maintenir
		Couverture des besoins de chaleurs et de froid par les ENR&R sur pour le patrimoine de la collectivité	2023	44,90 %	Engagement atteint
Atteindre 15% du linéaire en voirie apaisée d'ici 2030	Part du linéaire en voirie apaisée (en %)	2023	9,50 %	Trajectoire à surveiller / renforcer	
Atteindre 60km de pistes cyclables sur le territoire vénissien d'ici 2030	Nombre de kilomètres de pistes cyclables	2023	45,6	Trajectoire à conforter	
Finalité 2	Renforcer 1 îlot de fraîcheur par quartier d'ici 2026	Nombre de zones de fraîcheur grand public (cumulé)	2023	2	Trajectoire à maintenir
	Désimperméabiliser et végétaliser 2 cours d'écoles par an	Nombre de cours d'école ayant fait l'objet de désimperméabilisation / végétalisation	2023	2	Trajectoire à maintenir
	Déminéraliser 1 parkings / stationnements par an	Nombre de parking / stationnement déminéralisé par an	Absence de recul suffisant		
	Mise en place d'une trame noire	Voir suivis qualitatif	Absence de recul suffisant		
	Atteindre 100% des marchés publics en cours et futurs de la Ville en lien avec la condition animale, intégreront une clause sur le bien-être animal, dès 2024	Part des marchés de fournitures de denrées alimentaires incluant 1 critère sur le bien-être animal (en %)	2023	100,00 %	Engagement atteint
	Réduire de 25% les consommations d'eau dans les bâtiments communaux d'ici 2030	Consommations d'eau du patrimoine bâti (pourcentage de baisse par rapport à une base 2010)	2023	-21,10 %	Trajectoire à maintenir
	Réduire de 25% les consommations d'eau potable facturée dans les espaces verts (hors eau de pluie / forage) sur la période 2023-2030	Consommation d'eau issue de l'eau potable pour les espaces verts de la Ville (en m³)	2023	14 380	Absence de recul suffisant

Description de l'engagement		Intitulé indicateurs			
Finalité 3	Sensibiliser 100% des agents et élus aux enjeux "air-énergie-climat"	Nombre d'agents sensibilisés aux enjeux climatiques et/ou aux pratiques durables	2022	968	Trajectoire à surveiller / renforcer
		Part des agents sensibilisés aux enjeux climatiques (en %)	/	/	
	Faire participer 100% des enfants (0-11 ans) à une action de développement durable sur le territoire vénissien. Population « enfants » de référence : 15 579 en 2021 (source INSEE)	Nombre d'interventions réalisés par la Ville en milieu scolaire	2023	1200	Trajectoire à surveiller / renforcer
		Nombre d'interventions réalisées en partenariat avec la métropole	2023	625	
		Nombre d'enfants ayant participé à une classe environnement sur le Centre Eyzin Pinet	2023	/	
		Nombre d'enfants ayant passé 1 jour ou plus sur au moins l'un des sites* de l'APASEV *Champagneux ou Le Noyer	2023	2 259	
		Nombre d'enfants ayant participé à au moins une sortie environnement sur le Centre Eyzin Pinet	2023	3 500	
Nombre de jeunes concernés	2023	30			
Finalité 4	Réduire de 50% le gaspillage alimentaire dans la restauration collective entre 2015 et 2025. Objectif : < 120g de biodéchets produits par assiette (moyenne nationale)	Quantité moyenne de biodéchets produits par assiette	2023	140-160g	Absence de recul suffisant
	Supprimer la vaisselle jetable dans les bâtiments communaux d'ici 2030 et réduction de 1,5% des déchets produit par la Ville / an d'ici 2030	Tonnage de déchets industriels banal et déchets inertes produit par la ville (tonnes)	2023	231	Trajectoire à conforter
	Engager 100% des marchés vénissiens dans la démarche "Marchés propres"	Nombre de tonnes de déchets triés sur les marchés forains	/	/	Absence de recul suffisant
	Sensibiliser 100% des agents de la restauration collective aux enjeux environnementaux du secteur alimentaire	Nombre d'agents sensibilisés par an (sur effectif total)	2023	135/135 agents	Trajectoire à maintenir
	Tendre à 50% de produits de qualité et durables dans les menus produits par la cuisine centrale (42% en 2022) (en valeur HT sur le coût total des repas par an)	Part des achats de produits bio dans les menus de la restauration collective	2023	27,38 %	Trajectoire à maintenir
		Part des achats de produits durables et de qualité dans les menus de la restauration collective	2023	0,00 %	Trajectoire à maintenir
	Réaliser une évaluation climatique du budget	Voir suivis qualitatif	/	/	Absence de recul suffisant
	Adopter d'une politique d'achats qui systématise des achats publics socialement et écologiquement responsables d'ici 2025	% de matériel de seconde main dans les achats annuels de la Ville	2023	0,00001 %	Absence de recul suffisant
	Adopter une charte des événements une charte des événements responsables au regard de critères environnementaux et sociaux.	Voir suivi qualitatif	/	/	Absence de recul suffisant
	Inclure des critères environnementaux et sociaux dans 100% des marchés publics passés par la Ville	Nombre de marchés publics comportant une clause environnementale	2023	76	Trajectoire à conforter
Pourcentage de marché public comportant une clause environnementale		/	/	Absence de recul suffisant	
Légende	Engagement atteint	<i>L'indicateur a atteint la cible définie par l'engagement</i>			
	Trajectoire à maintenir	<i>Indicateur compris entre 99 % et 60 % de la cible</i>			
	Trajectoire à conforter	<i>Indicateur compris entre 59 % et 40 % de la cible</i>			
	Trajectoire à surveiller / renforcer	<i>Indicateur compris entre 39 % et 1 % de la cible</i>			
	Absence de recul suffisant	<i>Indicateur n'est pas encore opérationnel, ou n'a pas suffisamment d'historique pour refléter une tendance</i>			
<i>Ces fourchettes sont ensuite ajustées au cas par cas pour prendre en compte des aspects plus qualitatifs.</i>					



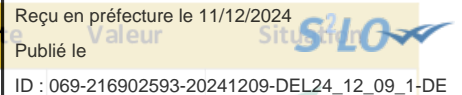
Objectif	Indicateurs	Date	Valeur	Situation	
Finalité n°1	Encourager la sobriété et augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public	Nombre de journées estivales	2022	115	
		Consommation énergétique totale hors énergie (et par secteurs) du territoire (GWh)	2021	1 030	
		Consommation énergétique annuelle du territoire par habitant (kWh/hab.an)	2021	15 515	
		Part des bâtiments municipaux ayant fait l'objet d'un DPE (en %)	2023	79,00 %	
		Consommation énergétique finale sur le patrimoine bâti de la commune. (kwh)	2023	21 370 412	Première collecte
		Consommation énergétique finale sur le patrimoine bâti de la commune par m² et corrigé des CVS. (kwh/m²)	2022	107,9	
		Consommation moyenne de chauffage CVS/surface bâtie (kwh)	2023	95,14	Première collecte
		Consommation de chaleur / froid issu d'ENR&R du patrimoine de la collectivité (kwh)	2023	6 399 008	Première collecte
		Part des bâtiments municipaux classés D, E ou F selon diagnostic de performance énergétique (en %)	2022	23,00 %	
		Part du Programme Pluriannuel d'Investissement consacrée aux économies d'énergie, en pourcentage	2023	16,39 %	
		Nombre de luminaires Leds dans le parc de luminaires pour l'éclairage public	2023	3103	
		Consommations d'électricité de l'éclairage public (pourcentage de baisse par rapport à 2010)	2023	-31,00 %	
		Part des ménages en situation de précarité énergétique logement (en %)	2018	11,42 %	Première collecte
		Nombre de réunions d'information aux propriétaires sur le Programme d'Intérêt Général énergétique	2023	15	
		Nombre de logements locatifs sociaux rénovés (rénovation BBC)	2023	402	
		Nombre d'opérations du Programme d'Intérêt Général contribuant à lutter contre la précarité énergétique	2023	10 copropriétés soit 692 logements + 27 visites de maisons	
		Développer les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sur le territoire et le patrimoine de la collectivité	Production annuelle d'électricité renouvelable sur le patrimoine de la ville (en MWh)	2023	60,877
Achat d'électricité renouvelable	2023		0,00 %		
Part d'ENR dans la consommation d'énergie finale du territoire (%)	2021		3,92		
Production annuelle d'énergie totale d'EnR&R sur le territoire (en GWh)	2022		39,64		
Couverture des besoins de chaleurs du territoire par les réseaux de chaleur ENR&R	Pas encore de données				
Émissions de GES du réseau de chaleur urbain (en teq CO2)	2023		13724,4		
Nombre de polices signées sur le territoire de Vénissieux	2023		9	Première collecte	
Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire (en %)	Pas encore de données				
Nombre d'actions de communication	2023		1	Première collecte	
Nombre d'actions de sensibilisation sur les ENR	2023		2	Première collecte	

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 069-216902593-20241209-DEL24_12_09_1-DE



Objectif	Indicateurs	Date	Valeur	Statut
Finalité n°1	Part de véhicules "propres" dans le total du parc automobile de la ville (en % des véhicules élect et GPL)	2023	32,4	
	Nombre de km parcourus à vélo à assistance électrique pour les trajets professionnels des agents par année	2023	5 000	
	Nombre de vélos avec ou sans assistance électrique mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels	2023	26	
	Nombre d'agents formés à l'éco-conduite	<i>Pas encore de données</i>		
	Nombre d'agents en télétravail/ nombre de postes télétravaillables	2023	146 agents sur 189	<i>Première collecte</i>
	Km évités et émissions associés évitées grâce au télétravail	2023	229 360	<i>Première collecte</i>
	Part des véhicules particuliers en circulation selon les vignettes Crit'Air 0 (en %)	2023	1 %	
	Part des véhicules particuliers en circulation selon les vignettes Crit'Air 1 (en %)	2023	26 %	
	Part des véhicules particuliers en circulation selon les vignettes Crit'Air 2 (en %)	2023	35 %	
	Part des véhicules particuliers en circulation selon les vignettes Crit'Air 3 (en %)	2023	26 %	
	Part des véhicules particuliers en circulation selon les vignettes Crit'Air 4 (en %)	2023	9 %	
	Part des véhicules particuliers en circulation selon les vignettes Crit'Air 5 et + (en %)	2023	3 %	
	Part de véhicules conformes à la ZFE par rapport à la flotte totale sur le territoire (en %)	2023	97 %	<i>Première collecte</i>
	Part des ménages en précarité énergétique liée à la mobilité quotidienne en voiture (en %)	2018	13,03 %	<i>Première collecte</i>
	Nombre de bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire	2023	8	
	Nombre d'utilisation des bornes de recharge électrique	2023	2 420	<i>Première collecte</i>
	Nombre de participants aux animations mobilité (en cumulé et par an)	2023	136	
	Part d'actifs utilisant une voiture pour aller travailler (en %)	2019	59,30 %	
	Nombre d'agents ayant bénéficié au moins sur un mois de la participation employeur sur les abonnements de transports en commun	2023	286	
	Nombre de kilomètres de "zone 30"	2023	8,8	
	Nombre de places de stationnement dédiées au covoiturage aux abords des sites de la ville	2023	0	<i>Première collecte</i>
	Nombre de km de transports en commun sur la ville (pour évaluer l'impact de la mise en œuvre du T10)	2023	70,3	<i>Première collecte</i>
	Nombre d'utilisation de Velo'v sur les stations situées sur la Ville	2023	26 288	<i>Première collecte</i>
Part de la production de logements situés à 10 min de marche d'un arrêt d'une ligne forte de TC (tramway, lignes C bus ...) (en %)	2023	80,00 %	<i>Première collecte</i>	
Nombre de jours dépassant le niveau de vigilance de pollution atmosphérique	2023	14		

	Objectif	Indicateurs	Date	Valeur	Situat
Finalité n°2	Renforcer la résilience des infrastructures du territoire face aux risques (climatiques, industriels, routiers etc.)	Nombre de brumisateurs et de brasseurs d'airs installés dans les bâtiments communaux	2023	59	Première collecte
		Relevé de température avant/après travaux des cours d'écoles	Pas encore de données		
		Nombre de victimes d'accident de la route (total : tués, blessés légers, hospitalisés)	2022	65	→
		Nombre d'accidents impliquant des cyclistes sur la Ville	2022	4	→
		Nombre de "points noirs" d'accessibilité résorbés (en cumulés)	2023	251	→
		Suivi de la note du baromètre cyclable et piéton des Villes de France	2021	E sur G	→
	Renforcer la résilience des infrastructures du territoire face aux risques (climatiques, industriels, routiers etc.)	Surface d'espaces verts gérée par la Ville (en hectares)	2023	168	→
		Coefficient de pleine terre des opérations dont la SDP est supérieure à 1 000 m²	2023	55,00 %	Première collecte
		Nombre de parcelles de jardins pédagogiques	2023	32	Première collecte
		Nombre de parcelles de jardins familiaux	2023	143	Première collecte
		Nombre de jardins partagés	2023	3	Première collecte
		Nombre de jardins d'insertions	2023	1	Première collecte
		Nombre de chats stérilisés par an	2023	61	Première collecte
	Adopter une gestion responsable de la ressource en eau	Nombre d'installations de récupérateur d'eau de pluie d'espaces verts et volumes associés (m3)	2023	1 de 100m3	→
		Consommation d'eau issue des forages pour les espaces verts de la Ville (en m³)	2023	45 800	Première collecte
		Consommation d'eau issue des cuves de récupération d'eau de pluie pour les espaces verts de la Ville (en m³)	Pas encore de données		
		Consommation d'eau totale pour les espaces verts de la Ville (en m³)	Pas encore de données		
Nombre d'actions de communication en lien avec la réduction des consommation d'eau et la préservation de la ressource a destination des agents		2023	0	Première collecte	
Finalité n°3		Sensibiliser, former, mobiliser et faciliter le passage à l'action	Nombre de services de la Ville ayant bénéficié d'une sensibilisation DHD par l'APASEV	2023	2
	Nombre de "clic" réalisés (signalement citoyen des nuisances au cadre de vie)		2023	452	Première collecte
	Nombre d'interventions de sensibilisation des habitants aux enjeux des politiques publiques de l'environnement et aux comportements écoresponsables réalisées		2023	8	→
	Nombre d'éco-projets soutenus par la Ville		2023	6	→
	Nombre de personnes ayant passée 1 jour ou plus sur au moins l'un des sites* de l'APASEV *Champagneux ou Le Noyer		2023	2768	Première collecte
	Nombre d'actions de sensibilisation au DHD réalisées sur les sites* de l'APASEV * Champagneux ou Le Noyer		2023	99	Première collecte
	Faire des établissements scolaires, périscolaires et extrascolaires un lieu favorable à l'épanouissement, la réussite et le développement des vénissians et vénissiennes		Nombre d'articles autour de la thématique publiés dans le Journal du CME	2023	3
		Nombre de projets menés avec le CME	2023	1	Première collecte
		Nombre de classes Environnement organisées sur les sites de l'APASEV	2023	84	Première collecte
		Nombre de classes Environnement organisées sur le site d'Ezyn Pinet	/	/	Première collecte
		Nombre de mini camps proposés	2023	14	Première collecte
		Nombre de journées proposées sur Ezin Pinet	2023	41	→
		Nombre de projets aidés/facilités/accompagnés au sein des écoles	2023	2	Première collecte
	Nombre et type de projets réalisés	2023	2	Première collecte	

	Objectif	Indicateurs	Date	Valeur	Situ. An.	
Finalité n°3	Renforcer les solidarités face aux inégalités du territoire	Nombre d'événements de sensibilisation sur les questions d'inclusivité auprès des associations du territoire	2023	10		
		Nombre de structures sportives accueillant des personnes en situation de handicap	2023	16		
		Nombre d'agents accompagnés, types d'aménagements et formations mis en place	Pas encore de données			
		Nombre de professionnels formés par métier, types et modalités de pratiques mises en place	Pas encore de données			
		Nombre d'usagers fréquentant les équipements culturels	2023	41 000	Première collecte	
		Nombre de personnes touchées pendant le festival Essenti'Elle	2023	1 500	Première collecte	
		Nombre d'enfants touchés dans le cadre de l'EAC	2023	34 623	Première collecte	
		Nombre d'actions réalisées dans le cadre de l'EAC	2023	359	Première collecte	
		Nombre d'enfants bénéficiaires de l'aide à l'acquisition des instruments de musique	2023	44	Première collecte	
Finalité n°4	Réduire la production de déchets et renforcer le tri dans les bâtiments communaux et sur le territoire	Suivi du tonnage et de la typologie des déchets via les Bordereaux de suivi des déchets (BSD)	Pas encore de données			
		Tonnage de déchet papier (hors collecte métropole) (tonnes)	2023	8,21		
		Tonnage de déchets verts produits par la Ville (tonnes)	2023	354		
		Tonnage d'ordures ménagères issues du compacteur du CTM (tonnes)	2023	77,54		
		Tonnage de carton issus de la Cuisine Centrale (tonnes)	2023	13,84		
		Tonnage bouteille de gaz de protoxyde d'azote (tonnes)	2023	6,292	Première collecte	
		Tonnage déchets dangereux (tonnes)	2023	2,468		
		Tonnage déchets d'équipements électriques et électroniques (tonnes)	2023	1,973		
		Quantité de déchets ménagers collectée à Vénissieux (kg de déchets ménagers résiduels / habitant / an)	2023	252,89		
		Quantité de déchets triés collectée à Vénissieux (kg de déchets triés par habitant / an)	2023	26,49		
		Quantité de déchets en verre trié collectée à Vénissieux (kg de verre triés par habitant / an)	2023	8,05		
		Quantité de déchets collectés dans la déchetterie de Vénissieux (kg/hab/an)	2022	83,7		
		Quantité de déchets collectés dans les donnerie de Vénissieux (kg/hab/an)	Pas encore de données			
		Quantité de biodéchets collectés (kg/hab/an)	Pas encore de données			
		Nombre de sanctions émises pour le non respect du tri	Pas encore de données			
		Promouvoir une agriculture et une alimentation plus durables	Evolution du bilan carbone annuel des repas produits par la cuisine centrale	Pas encore de données		
	Faire de la commande publique et des finances des démarches exemplaires	Part des dépenses défavorables au climat dans le budget de la Ville	Pas encore de données			
Nombre de marchés publics comportant une clause d'insertion		2023	13			

	Objectif	Indicateurs	Date	Valeur	Tendance
Finalité n°4	Rendre le développement économique du territoire vénissien plus inclusif et respectueux de l'environnement	Nombre d'emplois sur le territoire vénissiens	2010		
		Nombre d'emplois sur la ville occupée par des vénissiens (en % de l'emploi total)	2023	32	→
		Taux de chômage (%)	2023	23	↗
		Nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire identifiées sur le territoire vénissien	2023	575	↗
		Nombre d'entreprises de l'économie sociale & solidaire subventionnées par la Ville	2023	12	↗
	Engager la Ville dans la démarche de numérique responsable	Ratio des équipements réutilisés par rapport aux renouvellements globaux	2023	17,00 %	Première collecte
		Nombre de pages totales imprimées	Pas encore de données		
		Nombre de communications, best practices	Pas encore de données		
		Nombre d'items traités sur la totalité des items à traiter	Pas encore de données		
	Favoriser le bien-être des habitants	Nombre de personnes touchées par des actions d'accès aux droits et aux soins	2023	186	Première collecte
		Nombre de personnes touchées par les différents dispositifs d'accueil en santé mentale	Pas encore de données		
		Nombre de signataires de la charte santé et écologie	Pas encore de données		
		Nombre d'élus et de professionnels sensibilisés à la santé-environnement	2023	80	Première collecte
		Nombre de personnes touchées via le dispositif "Atelier Santé Ville"	2023	4 237	↗
	Légende	Evolution croissante	Croissance positive	↗	
Croissance négative			↘		
Croissance neutre			→		
Evolution stable		Stabilisation positive	↗		
		Stabilisation négative	↘		
		Stabilisation neutre	→		
Evolution décroissante		Décroissance positive	↘		
		Décroissance négative	↗		
		Décroissance neutre	→		
L'évolution observée est bien la tendance de l'indicateur. La majorité des indicateurs ont un historique depuis 2010. Les évolutions neutres correspondent à des tendances sur lesquelles il n'est pas possible de se prononcer en l'état : ce n'est ni positif ni négatif.					